

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023
DELIBERATION N°18092023-01

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre 2023 à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude SARTER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27 Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers représentés : 04 Nombre de conseillers absents : 02

Date de convocation : 8 Septembre 2023

PRÉSENTS : Olivier BOURGEOIS, Céline BOURSIER, Marie-Grace CAPELLI, Benoit DUCHEMIN, Sébastien ESPINASSE, Marie-Aude GONON, Yannick GRADEL, Claire GRANDJEAN, Cécile HOOG, Mathias LAVOLE, Olivier LEMPEREUR, Roger LEVAYER, Karine LOCATELLI, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Stéphane PUGLISI, Jean-Claude SARTER, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Danielle TALBOT, Isabelle TRICOT (21)

REPRESENTES : Virginie ALLEGRET-CADET a donné pouvoir à Véronique MOREL, Vanessa SEILLET a donné pouvoir à Marie Aude GONON, Nathalie HENNER a donné pouvoir à Marie-Grace CAPELLI Romain DE WAELE a donné pouvoir à Isabelle TRICOT (04)

ABSENTS : Philippe THOMAS, Carole FROT-COUTAZ (2)

SECRETAIRE : Jean-Paul SIRAND-PUGNET

OBJET : DECISIONS DU MAIRE

01/01 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA DECISION N°18092023-01 RELATIVE A LA CONCLUSION D'UN EMPRUNT DE 450 000 EUROS POUR LE BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Les projets d'investissement inscrits au budget primitif 2023 – budget général de la Commune nécessitent la réalisation d'un emprunt de 450 000.00 €. Le conseil est donc informé que M. le Maire a décidé de recourir au financement ci-dessous exposé et de retenir l'offre de la caisse d'épargne Rhône alpes :

Montant de l'emprunt : 450 000.00 €
Durée : 15 ans
Score Gissler : 1A
Taux d'intérêt annuel : 3% révisable avec marge sur livret A de 1%
Taux d'intérêt calculés sur la base de mois de 30 jours, rapporté à une année de 360 jours
Echéance : trimestrielle
Remboursement anticipé : possible à chaque échéance avec indemnités forfaitaires de 3% du capital remboursé ou indemnité actuarielle
Commission d'engagement de 0.40% du montant financé
Option de passage à taux fixe possible

01/02 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA DECISION N°18092023-02 RELATIVE A LA CONCLUSION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le **19 SEP. 2023**
ID : 038-213804123-20230918-18092023_1-AR

Les projets d'investissement inscrits au budget primitif 2023 – budget général de la Commune nécessitent la réalisation d'un emprunt de 250 000.00 €. Le conseil est donc informé que M. le Maire a décidé de recourir au financement ci-dessous exposé et de retenir l'offre de la caisse d'épargne Rhône alpes :

Montant de l'emprunt : 250 000.00 €
Durée : 20 ans
Score Gissler : 1A
Taux d'intérêt annuel : 3% révisable avec marge sur livret A de 1%
Echéance: trimestrielle
Remboursement anticipé : possible à chaque échéance avec indemnités forfaitaires de 3% du capital remboursé ou indemnité actuarielle si passage à taux fixe
Commission d'engagement de 0.40% du montant financé

01/03 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA DECISION N°2023-05 RELATIVE A LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE – LOT 1 – DOMMAGE AUX BIENS

Un marché de service d'assurances suivant la procédure d'appel d'offre est passé au nom de la commune de SAINT LAURENT DU PONT - budget général - pour les prestations d'assurances de la Commune – LOT 1 Dommages aux Biens avec un niveau de franchise 2, à partir du 1^{er} janvier 2024, avec l'entreprise GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, 50 rue de Saint-Cyr – 69251 LYON CEDEX 09.

Le montant de ce contrat s'élève à la somme de 16 081.26 € TTC.

01/04 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA DECISION N°2023-06 RELATIVE A LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE – LOT 2 – RESPONSABILITE CIVILE

Un marché de service d'assurances suivant la procédure d'appel d'offre est passé au nom de la commune de SAINT LAURENT DU PONT - budget général - pour les prestations d'assurances de la Commune – LOT 2 RESPONSABILITE CIVILE GENERALE avec un niveau de franchise 2, à partir du 1^{er} janvier 2024, avec l'entreprise GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, 50 rue de Saint-Cyr – 69251 LYON CEDEX 09.

Le montant de ce contrat s'élève à la somme de 13 620.59 € TTC.

01/05 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA DECISION N°2023-07 RELATIVE A LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE – LOT 3 – PROTECTION JURIDIQUE

Un marché de service d'assurances suivant la procédure d'appel d'offre est passé au nom de la commune de SAINT LAURENT DU PONT - budget général - pour les prestations d'assurances de la Commune – LOT 3 Protection juridique, à partir du 1^{er} janvier 2024, avec l'entreprise 2C COURTAGE, 7 rue G. Magnoac – 65000 TARBES.

Le montant de ce contrat s'élève à la somme de 1 115.88 € TTC.

01/06 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA DECISION N°2023-08 RELATIVE A LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE – LOT 4 – FLOTTE AUTOMOBILE

Un marché de service d'assurances suivant la procédure d'appel d'offre est passé au nom de la commune de SAINT LAURENT DU PONT - budget général - pour les prestations d'assurances de la Commune – LOT 4 Flotte automobiles et auto-missions avec un niveau

de franchise 2 ainsi que la prestation supplémentaire éventuelle
machine, à partir du 1^{er} janvier 2024, avec l'entreprise SMAC
avenue Salvadore Allende - 79031 NIORT CEDEX 09.

Le montant de ce contrat s'élève à la somme de 11 475.03 € TTC soit 10 045.41 € pour
la flotte automobile, 369.62 € TTC pour l'auto-mission et 1 062.00 € TTC pour la
prestation supplémentaire éventuelle concernant le bris de machine.

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le **19 SEP. 2023**
ID : 038-213804123-20230918-18092023_1-AR

**01/07 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA DECISION
N°2023-09 RELATIVE A LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE - LOT 5 -
INDIVIDUELLE ACCIDENT**

Un marché de service d'assurances suivant la procédure d'appel d'offre est passé au nom
de la commune de SAINT LAURENT DU PONT - budget général - pour les prestations
d'assurances de la Commune - LOT 5 Individuelles accidents, à partir du 1^{er} janvier
2024, avec l'entreprise GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, 50 rue de Saint-Cyr -
69251 LYON CEDEX 09.

Le montant de ce contrat s'élève à la somme de 726.00 € TTC.

POUR : 25
Contre : 00
Abstentions : 00

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
A Saint Laurent du Pont, le 19 septembre 2023

Le Maire

Jean-Claude SARTER



Le secrétaire de séance
Jean-Paul SIRAND-PUGNET

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Publié le **19 SEP. 2023**



ID : 038-213804123-20230918-18092023_1-AR

